



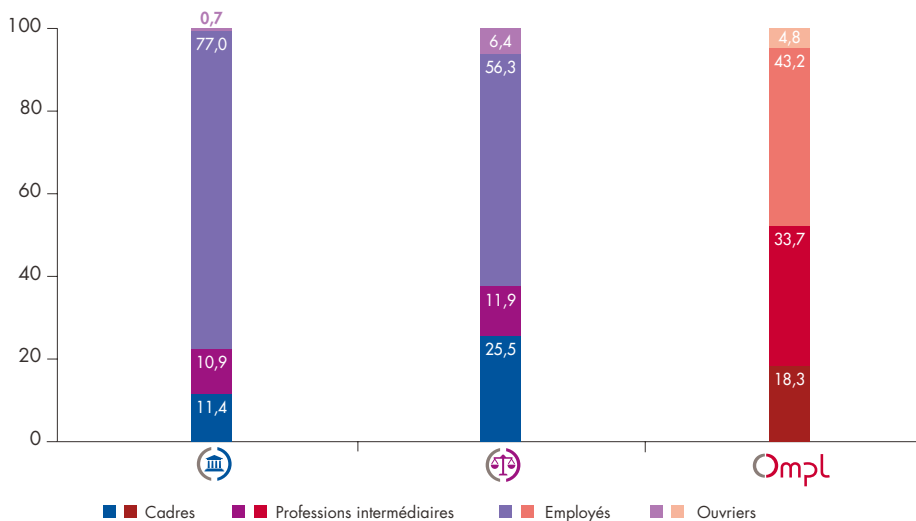
Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la DADS fournies par l'Insee et de prévisions statistiques. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés.



PRÉPONDÉRANCE DES EMPLOYÉS

- Les cadres sont très faiblement représentés : 11,4 % contre 25,5 % pour le secteur.
- La proportion de professions intermédiaires est également faible (10,9 %) et est inférieure à la part observée pour l'ensemble du secteur (11,9 %).
- Le taux d'employés est très important et supérieur à celui du secteur (77 % contre 56,3 %).
- Les ouvriers sont peu nombreux, il s'agit essentiellement du personnel d'entretien.

Répartition des salariés par catégorie sociale (%)



Source : Insee, DADS 2018.



Catégorie sociale : la catégorie sociale « cadres et professions intellectuelles supérieures » telle que définie par l'Insee est plus large que les seuls « cadres » au sens statutaire. Elle comprend également des professions qui requièrent des connaissances très approfondies sans pour autant bénéficier du statut de cadres.

L'appellation « professions intermédiaires » regroupe des individus qui occupent une position intermédiaire entre les cadres et les agents d'exécution (ouvriers ou employés). Elle comprend les techniciens, agents de maîtrise, infirmières, dessinateurs, préparateurs en pharmacie... Dans le contexte des branches des professions libérales l'appellation « ouvriers » de l'Insee concerne essentiellement les ouvriers de maintenance, de nettoyage, les chauffeurs livreurs...



Secteur juridique

Branche professionnelle



Études d'administrateurs
et mandataires judiciaires

**90,6 % DES SALARIÉS
DANS 14 PROFESSIONS**

La PCS-ESE (nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles des employeurs privés et publics) de l'INSEE sert aux employeurs pour codifier la profession de leurs salariés dans les enquêtes statistiques, les déclarations et les formulaires administratifs.

Dans la branche, quatre professions regroupent 62,8 % des salariés :

- les secrétaires (28,9 %) ;
- les employés administratifs qualifiés des autres services des entreprises (12,1 %) ;
- les employés qualifiés des services du personnel et des services juridiques (11,7 %) ;
- les employés qualifiés des services comptables ou financiers (10,1 %).

Ventilation des principaux effectifs salariés par PCS détaillées

Type de métier	PCS-ESE	2016		2018 ¹	
		Effectif	Part (%)	Effectif	Part (%)
Exercice partiel du métier	372e - Juristes	123	3,6	128	3,6
Soutien au métier	461b - Secrétaires de direction, assistants de direction (non cadres)	56	1,6	60	1,7
	461c - Secrétaires de niveau supérieur (non cadres, hors secrétaires de direction)	60	1,7	65	1,8
	461e - Maîtrise et techniciens administratifs des services juridiques ou du personnel	121	3,5	126	3,5
	543e - Employés qualifiés des services du personnel et des services juridiques	428	12,4	418	11,7
Soutien à l'entreprise	373c - Cadres des services financiers ou comptables des petites et moyennes entreprises	56	1,6	53	1,5
	373d - Cadres des autres services administratifs des petites et moyennes entreprises	108	3,1	116	3,3
	461d - Maîtrise et techniciens des services financiers ou comptables	34	1,0	54	1,5
	542a - Secrétaires	1 094	31,6	1 030	28,9
	543b - Employés qualifiés des services comptables ou financiers	326	9,4	359	10,1
	543c - Employés non qualifiés des services comptables ou financiers	48	1,4	48	1,3
	543g - Employés administratifs qualifiés des autres services des entreprises	409	11,8	432	12,1
	543h - Employés administratifs non qualifiés	189	5,5	223	6,3
	564b - Employés des services divers	68	2,0	116	3,3

Source : Insee, DADS 2016-2018.



Exercice total du métier : salariés dont le diplôme permet d'exercer l'ensemble des tâches propres à l'activité libérale de l'entreprise (architectes salariés, experts en automobile salariés, médecins salariés, chirurgiens-dentistes salariés, pharmaciens salariés, vétérinaires salariés, huissiers de justice salariés, commissaires-priseurs salariés, mandataires et administrateurs judiciaires salariés, avocats salariés...).

Exercice partiel du métier : salariés dont la certification permet d'exercer une partie des tâches propres à l'activité libérale de l'entreprise (préparateurs en pharmacie, juristes, techniciens de laboratoire, dessinateurs en bâtiments...).

Soutien au métier : salariés réalisant des tâches en soutien de l'activité libérale (assistantes dentaires, auxiliaires vétérinaires, assistantes juridiques, secrétaires, ouvriers qualifiés...).

Soutien à l'entreprise : salariés réalisant des tâches en soutien à l'activité de l'entreprise (comptables, standardistes, employés administratifs, chargés des ressources humaines...).

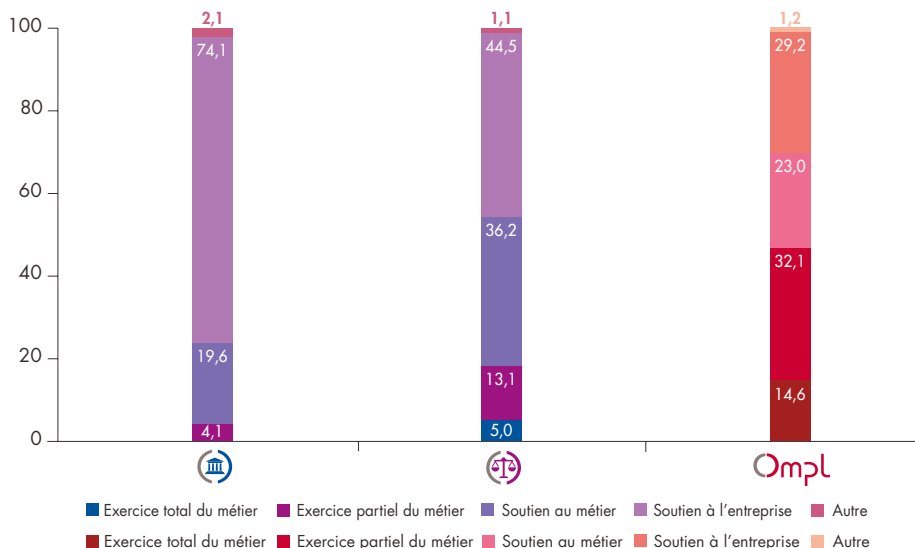
¹ : Seules les professions dont la part est supérieure ou égale à 1 % en 2018 sont retenues.



EMPLOIS ORGANISÉS EN SOUTIEN DU MÉTIER ET DE L'ENTREPRISE

93,7 % des salariés de la branche réalisent des activités de soutien dans leur emploi. Ils sont ainsi 74,1 % à exercer une activité de soutien à l'entreprise.

Répartition des salariés par type de métier (%)



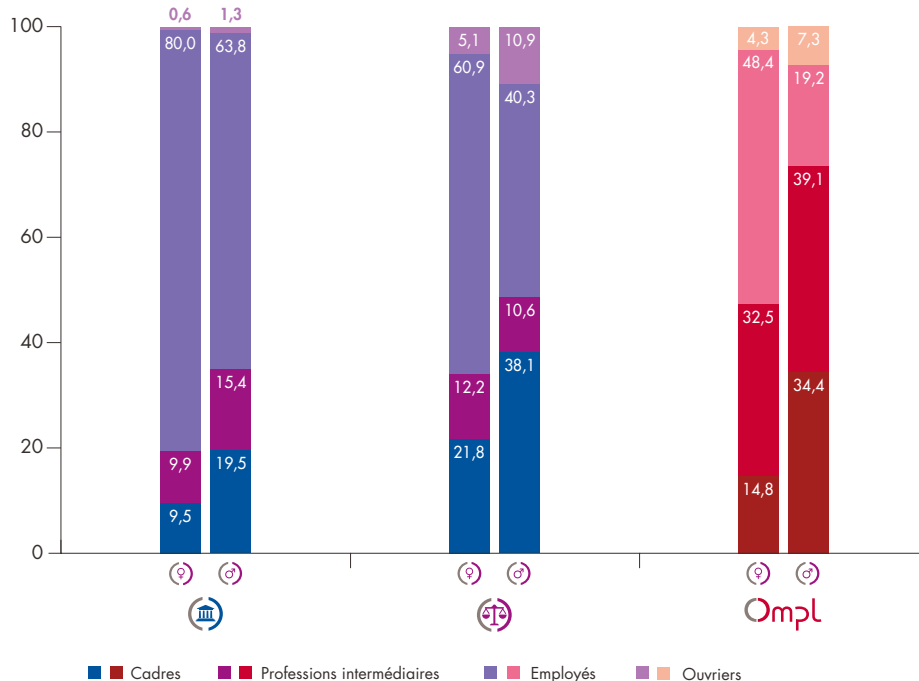
Source : Insee, DADS 2018.



FEMMES PLUS SOUVENT EMPLOYÉES

Pour les femmes de la branche, la part des employées est très importante. Elle atteint 80,0 % contre 63,8 % seulement pour les hommes.

Répartition des salariés par genre et catégorie sociale (%)



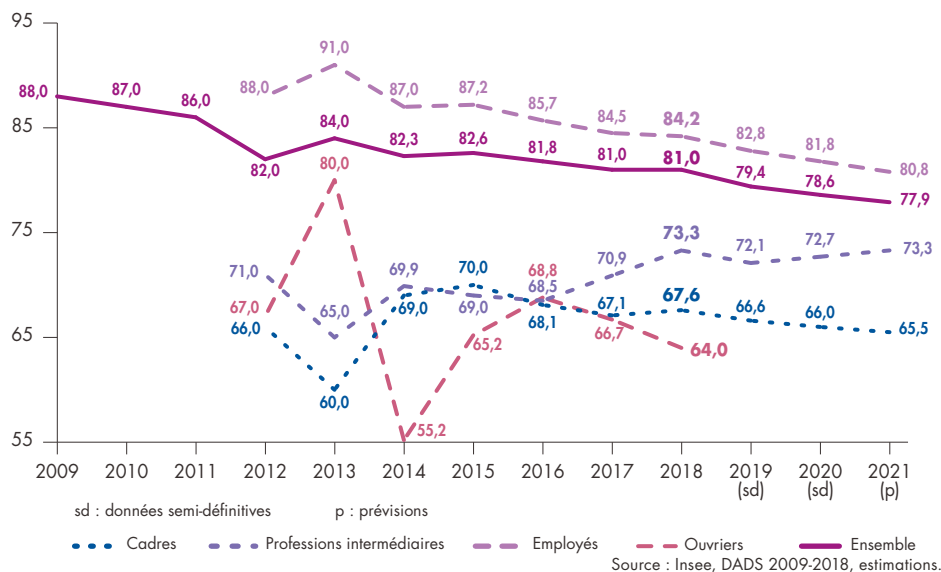
Source : Insee, DADS 2018.



REPLI DU TAUX DE FÉMINISATION

Par rapport à 2009, la part des femmes dans l'emploi de la branche diminue jusqu'en 2018. Cette tendance semble confirmée par les prévisions effectuées pour les années 2019 à 2021. Plus particulièrement, le taux de féminisation des cadres et des employés devrait régresser.

Évolution du taux de féminisation par catégorie sociale (%)





SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES

La répartition des salariés par catégorie sociale varie fortement d'une région à l'autre.

Ainsi, la part des employés est maximale pour les Hauts-de-France (86,5 %), mais son minimum est atteint pour l'Île-de-France (70,4 %).

Répartition des salariés par région et catégorie sociale (%)

Régions	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Non déterminé ¹
Auvergne-Rhône-Alpes	10,3	15,5	74,0	ND ¹	0,2
Bourgogne-Franche-Comté	10,5	8,9	80,6	ND ¹	0,0
Bretagne	16,1	12,1	71,8	ND ¹	0,0
Centre-Val de Loire	8,5	11,5	79,2	ND ¹	0,8
Corse	29,4	ND ¹	70,6	ND ¹	0,0
DOM	9,0	12,4	76,4	ND ¹	2,2
Grand Est	4,6	9,2	86,2	ND ¹	0,0
Hauts-de-France	9,0	4,5	86,5	ND ¹	0,0
Île-de-France	16,5	11,9	70,4	1,2	0,0
Normandie	15,8	3,8	78,9	ND ¹	1,5
Nouvelle-Aquitaine	9,7	11,1	78,1	ND ¹	1,1
Occitanie	10,6	8,8	79,9	ND ¹	0,6
Pays de la Loire	7,0	8,4	84,6	ND ¹	0,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	9,0	14,2	75,7	ND ¹	1,1
	11,4	10,9	77,0	0,7	0,0
	25,5	11,9	56,3	6,4	0,0
Ompl	18,3	33,7	43,2	4,8	0,0

Source : Insee, DADS 2018.

¹ : non déterminé pour cause de secret statistique.